Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213503428-20260313-2026_003-DE

MAIRIE DE TRÉMEHEUC
Canton de Combourg
Département d'Ille et Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : **M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, Mme HERVÉ Martine, M. GAUTIER Daniel, M. GRIVEL Roland, Mme DENIS Joëlle, Mme LECAN Catherine, M. VEILLON Yannick, M. Denis HAMELIN, M. GANCHE Bruno, M. JOUBERT Eric**

Absent(s) excusé(s) :

Nombre de conseillers : **En exercice : 11 Présents : 11 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 11**

Date de convocation : **04/03/2026**
Date d'affichage : **04/03/2026**

Secrétaire de séance : **Mme HERVÉ Martine**

2026-03 - Convention Distri'Presse - Avenant

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la société Distri'Presse, loue les garages depuis le 1er mai 2025.
L'entreprise Distri'Presse a acquis un véhicule électrique, en Février 2026, le véhicule est donc rechargé dans le garage. Il convient donc de rédiger un avenant à la convention afin d'y instaurer des charges de consommation électrique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de facturer à la société Distri'Presse, 165 € de charges mensuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe le montant des charges mensuelles à 165 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition des garages et tout document relatif à cette affaire.

VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
à TRÉMEHEUC, le 13 mars 2026

La Secrétaire de séance
Martine HERVE

Le Maire,
Pierre SORAIS